

# ILS SONT Incroyables mais verts !

PRÉVENTION ET COLLECTE SÉPARÉE DE BIODÉCHETS



## GRAND REIMS

Reims (51), Grand Est

-  Créée en 2017
-  300 000 habitants
-  Collectivité locale
-  1 site
-  Budget annexe Déchets : 37 millions € (2022)



@Grand Reims

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ÉVITEMENT ET TRI À LA SOURCE  
DES BIODÉCHETS

## Le dispositif

Avec plus de 500 millions € mobilisés, le développement de l'économie circulaire constitue l'un des piliers les plus forts du plan France Relance. Ouverts aux entreprises, aux collectivités et aux associations, les différents appels à projets permettent d'identifier et de soutenir des projets d'aides à la décision ou d'investissements dans plusieurs domaines : l'écoconception ; les alternatives aux emballages en plastique à usage unique ; la réduction des déchets, la réparation et le réemploi ; la modernisation des centres de tri, le recyclage et la valorisation des déchets, etc. Ces dispositifs complètent les appels à projets traditionnellement lancés par l'ADEME et qui visent notamment à aider les collectivités locales pour éviter et trier à la source les biodéchets.

## Les enjeux

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés figurent parmi les compétences exercées par la Communauté urbaine du Grand Reims qui réunit 143 communes pour une population de près de 300 000 habitants.

Comme toutes les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets, la Communauté urbaine du Grand Reims est soumise aux dispositions de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui impose de mettre en œuvre un dispositif de tri à la source des biodéchets d'ici au 31 décembre 2023.

Pour préparer cette échéance, la Communauté urbaine du Grand Reims a élaboré et adopté un plan d'actions d'évitement et de tri à la source des biodéchets.

Ce plan d'actions intègre 2 axes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés défini par la collectivité dès 2019 :

- éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire.

Il intègre par ailleurs la mise en place d'une collecte des déchets alimentaires.

L'enjeu est important car bien qu'elle soit inférieure à la moyenne nationale, la part des biodéchets restant dans les ordures ménagères résiduelles est d'environ 19% sur le territoire de la collectivité (donnée issue d'une étude de 2015).

L'un des principaux objectifs de l'opération est de réduire ces biodéchets et de les retirer des ordures ménagères résiduelles pour les orienter vers une valorisation par compostage suivie d'un retour au sol.

La collectivité entend ainsi capitaliser son expérience et renforcer son engagement en faveur de l'économie circulaire.

# ILS SONT Incroyables mais verts !

## Le projet

Le projet consiste à proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous les habitants du territoire en prenant en compte les spécificités locales (disparité démographique, densité de population, type d'habitat, etc.).

Il prévoit 3 grandes actions :

- sensibiliser l'ensemble du territoire aux problématiques du gaspillage alimentaire, avec la mise en place d'un poste d'animation dédiée à la restauration publique et privée, aux structures d'aide alimentaire, à l'information et à la mobilisation du grand public ;
- consolider les pratiques vertueuses via une gestion de proximité, en renforçant la pratique du compostage partagé en secteur urbain (compostage en pied d'immeuble, compostage de quartier) et en développant le compostage domestique et le broyage des déchets verts en pavillons dans le secteur rural ;

- mettre en place une collecte en apport volontaire des déchets alimentaires dans les 6 communes principales du cœur urbain représentant à elles seules 72% de la population.

Grâce à ces actions, la collectivité vise une diminution importante des biodéchets collectés, une réduction de la pratique du brûlage des déchets verts et de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires.

Pour limiter le surcoût généré par la mise en place de la collecte séparée des déchets alimentaires (7,4 €/ hab desservi par an), il est envisagé parmi les hypothèses d'optimisation du service une réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que l'ouverture de la collecte des déchets alimentaires aux petits producteurs professionnels moyennant finance.

Le projet a été retenu comme lauréat de l'appel à projets régional 2020 sur l'évitement et le tri à la source des biodéchets lancé par l'ADEME.



### Les dates

Lancement du projet : 2021

Réalisation du projet : 2021-24



### Le coût

Budget global : 4 868 000 €



### Le financement

Aide de l'ADEME : 34% du budget global soit 1 676 000 €



### Les objectifs

- **8%** en moins d'ordures ménagères résiduelles collectées
- **14%** en moins de déchets verts collectés
- **5 000 tonnes** en plus par an de biodéchets destinés au compostage avant retour au sol

## Catherine Vautrin

Présidente

« Avec ce projet ambitieux, les élus du Grand Reims souhaitent apporter une solution de gestion des biodéchets à l'ensemble des foyers tout en intégrant les particularités du territoire ainsi que la dynamique de prévention des déchets initiée déjà depuis de nombreuses années par l'appui au déploiement du compostage individuel et partagé. »

